



**COMITÉ**  
**VAL DE MARNE**

# Championnat Départemental des Interclubs 2023-2024

## Séniors + 70 ans Messieurs

### **Catégorie**

Elle concerne les 70 ans Messieurs et +, nés en 1954 et avant.

### **Prise de licence**

Tous les joueurs qui participent à ce championnat, **doivent impérativement être licenciés 2024 pour le 30 octobre 2024.**

**La saisie des licences est prévue dès maintenant avec une activation au 01/09/23.**

### **Mutations**

Elles doivent impérativement être effectuées avant l'inscription des équipes.

### **Inscriptions**

- Elles se font via A.D.O.C. ou Tenup. jusqu'au 30 octobre 2024.
- Chaque équipe est constituée d'une liste de 4 joueurs minimum et 10 maximum dont 3NvEQ maxi.
- Une fois les poules constituées, tout nouveau joueur souhaitant prendre part à une rencontre, devra avoir, le jour de la rencontre, un classement inférieur ou égal au deuxième joueur de la liste actualisée par le classement mensuel.
- Les 2 premiers joueurs de la liste sont « brûlés » et **NE PEUVENT JOUER DANS AUCUNE AUTRE EQUIPE** dite inférieure ou supérieure.
- Si un club possède plusieurs équipes, il peut inscrire un même joueur dans plusieurs de ses équipes, à condition que ce joueur ne soit pas un joueur « brûlé ». Le premier joueur « brûlé » d'une équipe inférieure devra avoir un classement inférieur ou égal au dernier « brûlé » de l'équipe immédiatement supérieure.
- Ne pas mettre dans les listes des joueurs si vous savez qu'ils n'ont aucune chance d'être présent au moment des rencontres.
- **Le championnat sera consultable sur Tenup pour le public vers le 12 novembre 2023.**

### **Arbitrage**

Pas d'arbitrage obligatoire mais « recommandé ». En cas d'absence de JAE, le capitaine de l'équipe qui reçoit coordonnera la rencontre et sera responsable de l'enregistrement du résultat de la rencontre dans l'application fédérale de Tenup.

## **Paiement**

Le prélèvement du règlement de l'inscription 52 € se fera directement par le comité.

## **Saisie des résultats**

***Si l'enregistrement sur Tenup n'est pas effectué dans les 48h la rencontre sera déclarée perdue pour le club qui reçoit.***

## **Rencontres**

- Elles se déroulent en 2 simples et 1 double, les joueurs de simples ne peuvent pas participer au double,
- Jeu décisif dans les 2 premières manches pour les simples et double, troisième manche super jeu décisif en 10 points, (format 2).
- L'ordre des parties est le suivant : simple n°2 puis double et simple n°1.
- Les rencontres ne devront pas débiter :
  - Après 19 heures si elles se déroulent sur 3 courts,
  - Après 18 heures si elles ont lieu sur 2 courts,
  - Après 16 heures si elles se disputent sur 1 court.
- La participation de joueur « NvEQ » est limitée à 1. (Nouvellement Qualifié).
- Lors de chaque rencontre, le classement des joueurs à prendre en compte est le classement des joueurs le jour de la rencontre. Par conséquent, les classements des joueurs de la liste ayant servi à la constitution des tableaux seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel. Il est de la responsabilité du joueur, du capitaine et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe.

## **Organisation**

Les clubs qui n'ont pas de structure couverte et de ce fait ne peuvent recevoir, **ne pourront engager qu'une seule équipe.**

Afin de faciliter les rencontres, vous pourrez disposer des courts du comité certains soirs de la semaine (ceci pour les clubs ne disposant pas de courts couverts ou étant appelés à avoir plusieurs rencontres éventuellement dans une même fin de semaine).

Les dates fixées par la Commission pour les rencontres sont impératives. **Seule l'impossibilité d'utiliser les courts par suite d'intempérie peut justifier un report.**

L'absence des meilleurs classés dans une équipe ne justifie pas d'un report puisque vous avez la possibilité d'inscription de 10 compétiteurs.

Les impossibilités matérielles exceptionnelles d'organiser une rencontre devront faire l'objet d'une demande au comité départemental dès la connaissance des tableaux.

Pour les rencontres reportées, la date de report doit être indiquée par courriel à **Claude Lechat** (lechatclaude@yahoo.fr), en précisant :

- le nom du championnat,
- le sexe,
- la série et la poule,
- la date initiale de la rencontre,
- les clubs concernés.

## **Lieu de la phase finale**

En fonction des équipes en présence, il y aura ou pas de phase finale. Le lieu sera déterminé par la commission.

## **Calendrier**

Les rencontres se jouent en semaine.

**1<sup>er</sup> tour :**                               **entre le 13 et le 17 novembre**

**2<sup>ème</sup> tour :**                               **entre le 20 et 24 novembre**

**3<sup>ème</sup> tour :**                               **entre le 27 novembre et le 1 décembre**

**4<sup>ème</sup> tour :**                               **entre le 4 et le 8 décembre**

**5<sup>ème</sup> tour :**                               **entre le 11 et le 15 décembre**

**Phase finale éventuelle : en janvier 2024**

## **Remise des prix**

Elle se déroulera au comité fin juin 2024.